

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Septembre 1879.

Chronique générale.

Après les paroles, voici les actes qui se produisent. Depuis quinze jours, toute la presse radicale s'applique à glorifier la Commune et ses hommes. Toutes les formes de l'éloge ont été épuisées; l'heure des récompenses et des réhabilitations a sonné. On songe sérieusement, paraît-il, à poser des candidatures nouméennes dans les deux collèges municipaux vacants à Paris. Ces dispositions du parti d'opportuniste ont jeté l'effroi jusque dans le camp de l'opportuniste, et cependant ce n'est là qu'un commencement. Nous en verrons bien d'autres.

On lit dans la Marseillaise :

« Les journaux de la bonne bourgeoisie essaient de se tromper eux-mêmes en reproduisant les paroles de M. Waddington : « La question de l'amnistie ne sera pas reprise. »
« Dès la rentrée des Chambres, la question de l'amnistie sera rouverte, et c'est même par là que sortira M. Waddington. »

Les républicains modérés, ceux qui ont laissé faire les élections du 14 octobre, commencent à manifester une certaine inquiétude causée par les idées de reconstitution du parti de la Commune depuis le retour des déportés. Les doléances de ces modérés paraissent superflues. Il est trop tard pour se plaindre.

A la proposition de M. Charles Boyssset, relative à la réforme du personnel judiciaire et qui tend à suspendre provisoirement l'inamovibilité de la magistrature, va venir s'ajouter le projet de réforme judiciaire préparé par le ministre de la justice et dont le dépôt, ajourné avant les vacances, aura lieu, très-probablement, à la rentrée des Chambres.

Le projet de M. Le Royer a pour base : 1° la réduction considérable du personnel actuel, par voie de suppression d'un certain nombre de cours et de tribunaux; 2° l'abaissement de limite d'âge pour la retraite; 3° la suppression de l'inamovibilité de la résidence, qui aujourd'hui est partie intégrante de l'inamovibilité de la fonction.

Les deux projets se valent et concourent au même but, avec cette différence que l'un y arrive par la ligne droite et l'autre par un chemin détourné.

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

En même temps que l'élection de Bordeaux, il y avait élections dans le département de la Drôme, 2° circonscription de Valence, et dans celui des Côtes-du-Nord, 1° circonscription de Guingamp.

Ces deux élections n'ont fait aucun bruit, et ont passé inaperçues, en raison du tapage de Bordeaux.

A Guingamp, M. Auguste Ollivier, conservateur, a été élu par 6,411 voix, contre

5,330 données à M. Le Huéron, républicain.

Il y avait 16,199 inscrits. Le nombre des votants a été de 11,765. — Abstentions, 4,494.

Voici le résultat de Valence :
Inscrits : 22,465. — Votants : 12,787.
Abstentions : 9,678.
MM. Bizarelli, radical... 10,449 élu
Rivoire, républ. opp... 1,924

Le bruit court qu'à la rentrée des Chambres il sera déposé un projet de loi tendant à modifier la jurisprudence qui régit les sociétés financières. Il s'agirait d'exiger le versement du montant de la moitié des actions au lieu du quart.

Nous apprenons que le conseil municipal de Paris a décidé de faire placer, aux frais de la ville, une plaque de marbre noir avec lettres d'or sur la maison de la rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'Assomption, pour rappeler que ce fut là que demeura l'incorruptible Maximilien Robespierre, député d'Arras, président de la Convention nationale, de telle époque à telle époque.

La Gazette de Cologne a publié une note sur les réunions d'internationalistes à Paris que l'on a attribuée à tort au correspondant de ce journal. C'est encore, probablement, une communication directe de l'ambassade allemande, ce qui n'en diminue pas, tant s'en faut, l'importance.

Les députés d'extrême gauche font démentir par leurs amis qu'ils soient pour quelque chose dans la campagne de la Lanterne et de la Marseillaise, en faveur de l'amnistie plénière. S'ils n'y sont pas encore, ils y seront, car ils ne peuvent manquer d'être débordés.

C'était, paraît-il, à Nice que la candidature du prince Napoléon devait se produire. La vacance nécessaire eût été amenée par la démission de M. Borriglione.

On comptait que l'élément séparatiste voterait volontiers pour le prince.

Du reste, c'est avec la plus grande incrédulité qu'est accueilli dans nos cercles politiques le bruit d'une candidature du prince Napoléon. Ce n'est pas qu'une semblable initiative dût l'exposer à des ennuis de la part du pouvoir, mais elle l'obligerait à fournir aux électeurs des explications politiques, que, pour le moment, le prince paraît peu soucieux de donner.

On sait que M. Louis Blanc va se rendre à Marseille. Le but de son voyage est de réconcilier radicaux et opportunistes marseillais, et c'est dans cet esprit que sera composé le discours qu'il doit prononcer.

Il n'est pas exact qu'il soit question d'envoyer M. de Noailles comme ambassadeur à Berlin en remplacement de M. de Saint-Vallier. Il y a pour cela une raison que les journaux ne donnent pas et qui est cependant là

plus réelle : c'est que M. de Noailles tient beaucoup à rester à Rome et que, sur ses instances, M. Gambetta lui a formellement promis qu'il ne serait pas déplacé.

L'insuccès de M. Blanqui ne décourage pas les amis du vieux socialiste.

On annonçait avant-hier soir que sa candidature serait posée d'ici peu dans une nouvelle circonscription électorale (?).

On est même allé jusqu'à prétendre que, quelques jours avant le second tour de scrutin à Bordeaux, un député du Midi s'était engagé, au cas où M. Blanqui ne serait pas élu, à donner sa démission, pour créer une « vacance convenable, » c'est-à-dire accessible aux théories de l'ancien prisonnier de Clairvaux.

Mardi soir, le bruit de la mort de l'empereur de Russie s'est répandu à la Bourse sur la foi d'une dépêche publiée par la Nouvelle Presse libre de Vienne.

Plusieurs journaux du soir ont reproduit cette rumeur en l'accompagnant d'un démenti.

A l'ambassade de Russie, on ne savait absolument rien, on n'avait reçu aucune sorte d'avis et l'on répondait aux personnes venues pour s'informer que cette nouvelle était une pure mystification.

L'ÉLECTION BLANQUI.

La victoire remportée à Bordeaux par le gouvernement est de celles qu'il convient de célébrer modestement.

Sur 24,449 électeurs inscrits, 4,698 seulement ont bien voulu accorder leurs suffrages au candidat ministériel. Malgré les efforts désespérés de l'administration et les instances répétées des feuilles opportunistes, plus de 19,000 électeurs ont voté contre le candidat préféré ou lui ont simplement refusé leurs bulletins de vote.

M. Achard ne l'a emporté sur son concurrent qu'à une infime majorité de 158 voix, et, s'il n'avait pas l'avantage d'être radical, nul doute que la majorité de la Chambre n'annulât son élection pour cause de candidature officielle.

4,698 voix, voilà donc tout ce que le ministère, appuyé par une presse nombreuse, servi par une multitude de fonctionnaires, favorisé par la défection de plusieurs ultraradicaux, a pu recueillir de suffrages dans la plus commerçante et la plus riche circonscription de Bordeaux. Combien nous comprenons qu'un journal de gauche lui conseille de ne pas « triompher à grand bruit » !

Cependant le conseil est peut-être inutile, car tout entier à la joie intime d'avoir étouffé (jusqu'à nouvel ordre) la question Blanqui sous le poids formidable de ses 158 bulletins de vote, le cabinet semble avoir renoncé à monter triomphalement au Capitole pour remercier les dieux de l'opportuniste. Ses héros d'armes évitent d'emboucher la trompette, et la bande des journaux officieux se fait ou murmure à voix basse de très-discrètes félicitations.

L'Événement dit de son côté :

« La question Blanqui a été soulevée par le ministère seul, qui s'était en quelque sorte engagé à le comprendre dans les décrets d'amnistie, ayant accepté que le bénéfice de la loi lui fût étendu.

» N'ayant pas cru devoir le faire, il a soulevé avec une rare inhabileté un conflit qui, sans les électeurs bordelais, qui paraissent surtout avoir voulu sortir à tout prix d'une impasse, fût demeuré insoluble. Il n'y a donc pas là, en vérité, pour le cabinet, de quoi tirer vanité ni triompher à grand bruit. »

En somme, on le voit, les résultats de l'élection de Bordeaux sont très-modestement commentés par la presse républicaine. L'impression qui se dégage des extraits que nous venons de citer est celle-ci : l'opportuniste semble être aussi peu fier de sa victoire que le radicalisme intransigeant est mécontent de sa défaite.

CE QUE VAUT LE TRIOMPHE.

Blanqui n'est pas élu. Il s'en faut de quelques voix ; deux cents à peine.

En voilà une épine tirée du pied gouvernemental !

A qui faut-il attribuer ce succès inespéré ?

Au nouveau préfet ?

Il faut se souvenir, en effet, qu'il y a eu un changement de préfet entre le premier et le second tour de scrutin.

Quand il s'agit de pression électorale, un changement de personnage est bien capable de produire un écart de deux cents voix.

Le nouveau préfet n'a pas mal employé son temps, si nous en croyons les journaux blanquistes...

Des agents, chargés de semer le découragement, ont fortement appuyé sur la matière électorale, de manière à produire la différence de niveau, grâce à laquelle le citoyen Achard, candidat non moins socialiste que le citoyen Blanqui, se trouve aujourd'hui le représentant des républicains bordelais.

Voilà un homme, ce préfet, qui mérite une belle gratification !

Il n'a pas sauvé la France, il n'a pas sauvé la République..., mais il a sauvé le cabinet.

Les feuilles opportunistes chanteront la victoire de la loi...

Les gens de bonne foi diront : Ce préfet de la Gironde n'est pas un imbécile !

Mais la conscience a-t-elle à voir là-dedans quelque chose ?

Mais s'agit-il de politique sérieuse ?

Non, hélas ! Et c'est le triste caractère de cette élection. Il ne s'agit ni de radicalisme, ni d'opportuniste, ni de conservatisme.

Le triomphe du 14 septembre est un triomphe absolument particulier et personnel au ministre Ferry-Waddington.

Les opportunistes ont travaillé pour lui ; on sait pourquoi.

Si ce triomphe est maigre au point de vue matériel — maigre à ce point que si les protestations des blanquistes sont sérieusement examinées, le candidat Achard sera invalidé — il est encore plus maigre au point de vue moral.

La République conservatrice n'a rien à voir dans le résultat.

C'est un socialiste qui supprime un autre socialiste.

C'est un radical riche qui bouscule un radical pauvre.

La France conservatrice ne gagne rien à la défaite de Blanqui.

Quant au cabinet qui a acheté très-cher ce résultat, quelle est la valeur de son succès ?

Ce n'est pas autre chose qu'un succès d'amour-propre.

Cela fait pitié !

On lit dans la *Marseillaise* :

« Il est bien certain qu'à la dernière heure, des gens soldés par nous ne savons quelle caisse ont mis en circulation, parmi les électeurs bordelais, le bruit que les bulletins portant le nom du vétérans de nos luttes républicaines seraient purement et simplement annulés, d'après des ordres émanés du gouvernement. »

Le gouvernement, satisfait de l'échec de Blanqui, se rallie à la proposition de loi pour l'amnistie plénière, convaincu que les ex-communards ne trouveront plus un collège électoral pour les élire.

Cependant, d'après la correspondance Saint-Chéron, il est positif qu'on songe à poser les candidatures d'amnistiés dans les deux collèges municipaux vacants de Paris. Ce projet préoccupe beaucoup non-seulement les modérés, mais aussi les opportunistes. On essaie de détourner les radicaux de leur dessein, en leur disant que les réactionnaires profiteront de l'occasion pour faire passer un candidat à eux. Jusqu'ici, les radicaux ont tenu bon.

## Etranger.

**ALLEMAGNE.** — L'empereur reviendra à Berlin et adressera une proclamation aux troupes qui ont été passées en revue à Dantzig et à Stettin. Un paragraphe significatif sera inséré dans cette proclamation pour avertir certaines puissances que l'Allemagne ne permettra pas qu'une conflagration générale éclate en Europe.

L'empereur Guillaume ainsi que l'empereur d'Autriche ont tenu à adresser par dépêche télégraphique leurs condoléances à la veuve du major Cavagnari.

**RUSSIE.** — On annonce la nomination du général Tolleben au ministère des routes et des chemins de fer, en Russie, position dans laquelle ce redoutable ingénieur pourra, au moyen de nouvelles lignes stratégiques, à l'instar du système allemand, masser rapidement sur un point menacé quelque toutes les forces du pays.

## Chronique militaire.

De concession en concession, M. le ministre de la guerre ira jusqu'au bout. Nous reproduisons dernièrement une de ses circulaires relative à la participation des musiques de l'armée à des fêtes ou à des cérémonies religieuses. M. le général Gresley vient d'adresser, dans le même sens, une circulaire relative à la participation de l'armée elle-même à ces fêtes ou cérémonies. Elle est ainsi conçue :

« Paris, 2 septembre.

» Mon cher général,

» Afin d'éviter toute occasion de conflit ou toute incertitude à l'avenir sur la conduite à tenir par l'autorité militaire lorsque, suivant certains usages locaux, le concours des troupes est sollicité pour relever l'éclat de quelques cérémonies religieuses, je crois utile de rappeler que l'armée ne doit, en dehors des cas prévus et déterminés par les règlements en vigueur (décrets du 24 messidor an XII et du 13 octobre 1863), prendre part, en aucune façon, à des fêtes ou à des cérémonies de quelque nature qu'elles soient.

» Lorsqu'il y aura lieu de faire une exception à cette règle, des ordres spéciaux seront donnés à qui de droit par le ministre de la guerre.

» Recevez, etc.

» Le ministre de la guerre,  
» H. GRESLEY. »

Plusieurs changements assez sérieux sont en ce moment à l'étude au ministère de la guerre : suppression des chasseurs à pied, création de six nouveaux régiments d'infanterie; les lieutenants-colonels seraient supprimés et remplacés dans leurs fonctions par le plus ancien chef de bataillon ou d'escadron. Les capitaines adjudants-majors seraient également remplacés par le capitaine de semaine. On donnerait au colonel un sous-lieutenant qui serait officier d'ordonnance.

Enfin, les officiers obtiendraient leur retraite après vingt-cinq ans de service, mais seraient obligés de rester à la disposition du ministre de la guerre. (*Gaulois.*)

Voici la désignation des officiers allemands qui doivent suivre les grandes manœuvres en France :

Corps d'armée du général Schmitz (Périgueux), général comte de Waldersée;

Corps d'armée du général de Galliffet (Tours), colonel comte d'Alten;

Corps d'armée Borel (Rouen) : les deux délégations ci-dessus réunies.

Il paraît que plusieurs chefs de corps auraient appelé l'attention du ministre de la guerre sur la collaboration à certains journaux radicaux de sous-officiers et soldats qui, dans leurs communications à la presse, ne font pas précisément preuve d'instincts conservateurs ni d'esprit de discipline. Le général Gresley aurait répondu qu'il n'y pouvait rien!

## Chronique locale et de l'Ouest.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe italienne des *Petits Quiriti* a donné, ces derniers soirs, deux brillantes représentations qui avaient attiré beaucoup de monde. Lundi, c'était la *Figlia di M<sup>mo</sup> Angot*, l'opérette célèbre de Lecocq, traduite en italien, suivie d'un grand ballet. Hier, *Giroflé-Girofla* et un autre ballet composaient le spectacle.

Le public saumurois a fait le plus chaleureux accueil aux « *juvenile italiano* ». C'est que tous ces petits artistes chantent juste, jouent bien, avec une abondance de gestes fort amusants, et dansent avec un entrain du diable. M<sup>me</sup> Marietta Ruggieri (Clairette) et Elvira Chezzi (M<sup>lle</sup> Lange), M. Vincenzo Ginobbi (Ange Pitou), qui a bien trois pieds de haut, et Carlo Armenise (Pomponnet), qui a atteint l'âge de neuf ans, ont été fêtés comme des étoiles d'opéra. Un officier des hussards, M. Natale Vitulli, le plus petit de toute la troupe, a dansé d'une façon étourdissante la valse du deuxième acte.

Dans *Giroflé-Girofla*, ces jeunes artistes ont obtenu un égal succès.

Ce soir mercredi, pour les adieux de la troupe, les *Cloches de Corneville*, de Robert Planquette. Dimanche, au théâtre d'Angers, cette pièce a provoqué à maintes reprises l'hilarité générale. La soirée sera terminée par le *Bersaglière* (grand ballet), avec le petit Vitulli. Voilà un gamin qui deviendra certainement un grand acteur ou un mime de première force. Son geste, sa physionomie, sa pose, tout est plus vrai, tout est plus exact chez ce bambin de neuf ans que chez beaucoup de vieux comédiens blanchis au feu de la rampe.

Lundi, de 2 à 3 heures de l'après-midi, une véritable trombe d'eau s'est abattue sur toute la contrée entre Vihiers et Cholet.

A La Roche-sur-Yon, les dégâts ont été considérables, car voici la dépêche qui les signale :

« La voie est coupée sur une longueur de 800 mètres entre Cerizay et Saint-Mesmin. Le pont de Sèvres a été emporté par les eaux. La ligne est submergée sur toute sa largeur. »

M. le ministre de la justice vient d'adresser à MM. les procureurs généraux une importante circulaire au sujet des esprits de vins de piquette ou de raisins secs qui, quoiqu'autorisés, devront porter leur dénonciation sur lesdits acquits, afin de mettre l'acheteur à l'abri de la tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Voici ce document que publie le *Messenger du Midi* :

« 4<sup>er</sup> septembre 1879.

» Monsieur le procureur général,

» Le congrès des chambres syndicales du commerce des vins en gros m'a signalé, au point de vue répressif, une situation sur laquelle, après m'être consulté avec mes collègues des finances et du commerce, je crois devoir appeler l'attention des parquets.

» Depuis l'invasion du phylloxera, les boissons de marc de raisin, dites *piquette*, et celles que l'on prépare avec des raisins secs, sont l'objet d'une fabrication et d'une vente considérables.

» Tant qu'ils circulent sous leur véritable nom, le commerce en est licite. Il cesse d'a-

voir ce caractère et devient frauduleux alors que les boissons dont il s'agit sont expédiées ou mises en vente sous le nom de vin, même quand elles ont reçu, et c'est le cas le plus fréquent, une addition de vin naturel ou d'alcool.

» Ces faits constituent, pour le commerce sincère, une concurrence déloyale, et pour les consommateurs, une tromperie qu'il s'agit de réprimer.

» Je vous invite, en conséquence, à considérer ce nouveau genre de fraude comme tombant sous l'application de la circulaire de mon prédécesseur en date du 14 octobre 1876.

» Ou les piquettes et vins de raisins secs seront sans mélange de vin, ni d'alcool, vendus comme vins, et le fait constituera le délit de tromperie sur la nature de la marchandise, prévu et puni par l'art. 423 du Code pénal.

» Ou ces boissons seront additionnées de vin ou d'alcool et vendues comme vin; les poursuites devront alors être intentées pour falsification ou mise en vente ou détention de boissons falsifiées. (Loi du 27 mars 1854, art. 4<sup>er</sup>, paragraphes 4 et 2, et art. 3.)

» Les délits de l'une ou de l'autre espèce seront, sans préjudice des autres moyens de constatation, dénoncés par l'administration des contributions directes, qui donne à ses agents toutes les instructions nécessaires pour assurer à la justice un concours efficace.

» Vous recevrez ultérieurement, à titre d'annexe, le texte de ces instructions, utiles à porter à la connaissance des parquets.

» Je recommande à votre vigilance l'exécution de la présente circulaire, etc. »

### TOURS.

On construit en ce moment sur une digue, dans la Loire, en amont du pont de pierre, un pavillon où sera installée la musique qui jouera aux fêtes des 28 et 29 de ce mois. C'est particulièrement dans ce lieu que sera exécutée, avec toute la solennité désirable, l'inévitable *Marseillaise*. Le pavillon sera orné de lampions, de lanternes vénitienes et de drapeaux. On espère que, le soir, l'effet sera féérique. Il ne sera pas défendu de comparer ces splendeurs aux éblouissantes fêtes qui étaient données jadis sur les lagunes de la riche Venise.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Un réserviste du canton de Loches vient de subir deux jours de prison pour ne pas avoir, malgré les ordres donnés, déposé son livret à la mairie de sa commune.

### LA ROCHE-SUR-YON.

On sait que M. Perier avait donné sa démission de maire de La Roche-sur-Yon, parce que sa dignité ne lui permettait pas de conserver ces fonctions après le passe-droit dont il estimait avoir été victime par le fait de la décoration accordée à M. de Girardin, qui n'avait à faire valoir que huit années de services, tandis qu'il en comptait, lui, plus de cinquante. A la suite des démarches de ses amis (?) et de nouvelles promesses qui lui ont été données de faire promptement rougir sa boutonnière, la dignité de M. Perier lui a permis de retirer sa démission.

On trouve généralement, même dans le parti républicain, que la dignité de M. le maire n'est pas farouche.

### NANTES.

Dimanche, vers quatre heures du soir, a été écrouée à la maison d'arrêt de Nantes une femme accusée d'avoir empoisonné son enfant.

Depuis quelques jours déjà, des rumeurs suspectes circulaient dans la commune de Saint-Colombin, à propos de la mort d'un jeune garçon âgé de 8 ans seulement, décédé le 25 août dernier. Sa mère, la veuve M..., qui avait, paraît-il, perdu, il y a deux ou trois ans, un autre enfant dans des conditions également suspectes; était soupçonnée, par la voix publique, de s'être débarassée, à l'aide d'un crime, d'un enfant qui était pour elle une gêne et une charge.

En présence de ces bruits, M. Morel, juge d'instruction, accompagné de M. Chaudreau, substitut du procureur de la République, et de M. Malherbe, docteur-médecin, s'était transporté, mercredi dernier, à Saint-Colombin, où il avait fait subir à la mère un premier interrogatoire resté sans résultat.

Le cadavre de l'enfant, exhumé, fut ensuite examiné par l'homme de l'art, et les conclusions du rapport déposé au parquet ont été accablantes. Le corps du pauvre petit être était, en quelque sorte, saturé de phosphore, tant la quantité absorbée était considérable.

La mère n'a pas pu continuer à nier sa culpabilité, et elle a fait au gendarme Yvrea des aveux qu'elle a renouvelés devant M. le juge d'instruction.

Elle était fort souffrante hier, et a dû être envoyée à l'infirmerie de la maison d'arrêt pour y recevoir les soins que réclamait son état.

C'est une femme jeune encore, à la figure insignifiante, pointillée de taches de rousseur, aux cheveux roux également. Elle porte une coiffe et a aux oreilles de petits anneaux d'or.

Nous ignorons si le parquet fera exhumer les restes du cadavre de l'enfant mort il y a quelques années.

L'affaire viendra probablement aux assises du mois de décembre prochain.

(*Phare de la Loire.*)

## Théâtre de Saumur.

MERCREDI 17 septembre 1879.

Pour les adieux de la grande Troupe italienne QUIRITI, composée de 45 enfants des deux sexes, de 7 à 15 ans, sous la direction de M. Angelo Benaglia.

### LES

## CLOCHES DE CORNEVILLE

(EN FRANÇAIS)

Opéra en 3 actes, musique de Robert Planquette.

### Le Bersaglière en permission

Grand ballet en 3 actes.

GRAND PAS DE DEUX, dansé par le couple Noble.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## Faits divers.

### Encore le nouveau Billoir.

Prévost occupe à Mazas la cellule d'Abadie; il continue à ne témoigner aucun repentir de son crime.

Prévost a fait les aveux les plus complets et les plus détaillés sur le crime commis rue Riquet. Dans son domicile, où il avait attiré l'infortuné Lenoble, la boîte d'échantillons de bijoux ne contenait pas pour 250 fr. de bijoux comme cela avait été dit tout d'abord, mais pour 6,224 fr., ce que savait parfaitement l'assassin.

Prévost a signé tous les procès-verbaux et déclarations des témoins en sanglotant.

Il a été mis en présence des parents de son ancienne maîtresse, Adèle B..., disparue d'une façon si étrange le dimanche gras de l'année 1876.

Prévost soutient énergiquement qu'il ne sait ce qu'est devenue cette femme.

Plusieurs personnes l'attendaient, assurément, dans la rue des Roses, chez un marchand de vins; mais, chose étrange, Prévost, qui devait connaître ces personnes, ne peut en nommer aucune.

Cette réflexion, qui lui a été faite par le juge d'instruction, a paru beaucoup l'embarrasser. Toutefois il a persisté dans ses dénégations en ce qui le concerne comme auteur de cette disparition.

L'enquête va porter entièrement sur les valeurs, titres et obligations au porteur que possédait la demoiselle Adèle B... à l'époque de sa disparition.

Les coupons de ces valeurs ont dû être touchés; et on pourra sans doute remonter à la personne qui a touché les premiers coupons. On trouvera aussi le changeur qui a acheté ces valeurs; mais tout fait supposer que Prévost, dans l'état d'accablement et de prostration où il se trouve, ayant la conscience bourrelée de remords, fera bientôt des aveux sur ce drame ignoré.

L'enterrement de Lenoble doit avoir lieu aujourd'hui. La préfecture de police a pris à sa charge les frais de cet enterrement.

Prévost qui est né, comme nous l'avons dit, à Mormant (Seine-et-Marne), a deux frères, Adolphe et Léon, âgés, le premier de deux ans de plus que lui, le second de quatre. Tous deux sont de braves et dignes ouvriers. L'un est devenu presque fou à la nouvelle de l'arrestation de son frère. Depuis vingt-quatre heures, ce malheureux n'a plus conscience ni de ce qu'il fait, ni de ce qu'il dit. Depuis

vingt-deux ans il est employé au chemin de fer de l'Ouest.

Le cadet, Adolphe, est facteur à la poste aux chevaux, à Paris. Tous deux ont été interrogés par M. Bresselles, juge d'instruction.

A propos du frère de Prévost, un de nos confrères raconte un incident vraiment dramatique qui s'est passé au Palais de Justice.

Vers trois heures de l'après-midi, l'infortuné beau-frère du malheureux Lenoble, Hector M..., accompagné d'un ami, se présentait au parquet pour y demander audience à M. le juge d'instruction Bresselles chargé de suivre l'affaire de la Chapelle.

Invité à attendre quelques minutes, M. M... se laissa tomber sur un banc, dans le couloir qui précède le cabinet du juge d'instruction.

Devant lui était assis un homme de haute stature, qui, la tête dans les mains, les coudes appuyés sur les genoux, paraissait plongé dans les plus sombres réflexions.

Tout à coup, Hector M... crut remarquer que, sur le sol, goutte à goutte, cet individu laissait tomber à ses pieds quelque chose comme... des larmes !

Un sanglot étouffé vint au même instant démontrer à M. M... et à son ami qu'ils se trouvaient, en effet, en face d'une immense douleur, d'un poignant désespoir.

M. Hector M... se leva, et oubliant un moment son violent chagrin pour ne songer qu'à celui de l'inconnu, il s'approcha de cet homme et l'interrogea avec toute la compassion que celui qui souffre ressent si volontiers pour la souffrance d'autrui. Quelques mots s'échangeant de part et d'autre.

Soudain, il pâlit affreusement, tandis que son interlocuteur se dressa tout effaré. Que s'était-il donc passé ? Hélas ! ne le devine-t-on pas ?

Un cruel hasard venait de mettre inopinément en présence le beau-frère de la victime et le propre frère du bourreau, Adolphe Prévost !!!

Après la bande d'assassins qui avait pour chefs Abadie et Gille, voici une autre bande de rôdeurs de barrière qui vient d'être placée sous la main de la justice.

La nuit dernière, les gardiens de la paix de service aux environs de la porte de Montreuil furent avertis que des personnes attardées et des maraîchers avaient été l'objet d'attaques de la part des rôdeurs ; ils franchirent la barrière et firent des recherches dans les environs.

Ils allèrent ensuite réveiller les gendarmes de Montreuil qui, au nombre de trois, conduits par leur brigadier, prêtèrent leur concours aux gardiens de la paix.

Une battue fut organisée et on finit par découvrir six individus couchés dans un trou, une sorte de tanière, et recouverts par deux couvertures.

Deux de ces rôdeurs, à la faveur de la nuit, parvinrent à s'échapper. Les quatre autres furent arrêtés.

Ce sont, comme dans presque toutes les affaires de ce genre, de très-jeunes gens :

Charles Durupt, dix-sept ans ;  
François Lonvigny, dix-neuf ans ;  
Joseph Esman, dix-neuf ans ;  
Emile Debosse, vingt ans.

A la suite de leur interrogatoire, ils ont été envoyés au Dépôt.

On écrit d'Albi :

« Une véritable panique règne dans nos contrées.

« Déjà, depuis de longs mois, des malfaiteurs, marchant seuls, mais organisés en bande, exploient nos campagnes ; ils se présentent aux heures de travail dans les fermes isolées, où ils ne rencontrent habituellement à ces heures que les ménagères seules.

« Par l'insistance et des obsessions qui ne sont rien moins que menaçantes, ils se font livrer des denrées et plus particulièrement du blé, refusant avec morgue et dédain tout ce qui n'a pas de prix et de valeur.

« En même temps, ils étudient la situation des lieux, et plus tard sont opérés les vols depuis longtemps conçus et prémédités.

« Le 5 septembre, jour de foire à Albi, vers les neuf heures et demie du soir, le feu était mis à la gerbière du sieur Tranie, propriétaire à la Baraque de Madier, qui a eu l'impuissance et la douleur de voir en quelques heures les flammes dévorer le fruit d'une année de travail. Le lieu et l'heure étaient bien choisis.

« Aux premières lueurs de l'incendie, les cris d'appel et de détresse furent poussés de toutes parts.

« Les voisins effarés accoururent, laissant vides leurs maisons. C'était ce qu'attendaient et voulaient les malfaiteurs ; ils ne perdirent pas une minute.

« Placés respectivement à leurs postes d'observation, ils pénétrèrent en même temps dans les maisons qui venaient d'être abandonnées ; là, en quelques secondes, les armoires furent fracturées, les couches de lits renversées, les coins et recoins fouillés.

« Tout ce qui fut à leur convenance disparut, l'argent fut emporté, les objets de prix aussi, et jusqu'aux provisions fines de bouche : eaux-de-vie, liqueurs, sucre, etc., qui eurent le même destin.

« Voilà ce qui se passait dans plusieurs maisons pendant que les habitants étaient sur les lieux de l'incendie. Jugez de leur surprise et de leur terreur lorsque, revenant d'accomplir le devoir né du crime, ils se trouvèrent en présence du spectacle de la dévastation !

« Je pourrais citer une longue série de vols commis depuis six mois.

« La punition se faisant attendre, l'audace va croissant ; hier, après les menaces, c'était le vol et l'incendie ; demain, ce sera l'assassinat. »

On écrit de Grenoble, 13 septembre, que la voiture publique, faisant le service entre Saint-Laurent-du-Pont et Chambéry, a été attaquée la nuit précédente, près de Saint-Jean-de-Conz.

Elle suivait la route, au petit trot de ses chevaux, lorsque cinq individus sortant d'un fossé se jetèrent au devant d'elle et l'arrêtèrent sur place.

Deux d'entre eux, armés de pistolets, demandèrent la bourse ou la vie au conducteur, le sieur Revol, qui s'empressa de fouiller dans la poche de son gilet. Comme il ne s'exécutait pas assez vite, un des malfaiteurs saisit un couteau et coupa le gilet.

Une jeune fille, M<sup>lle</sup> Escoffon, qui se trouvait dans l'intérieur, s'étant mise à crier, fut menacée à son tour et dévalisée.

Leur besogne achevée, les cinq individus prirent la fuite ; on croit que ce sont des Piémontais.

La gendarmerie est à leur poursuite.

Le Figaro raconte ce qui suit :

« Il y a à Saint-Quay (Côtes-du-Nord) une petite communauté religieuse qui nourrit à peu près quatre-vingts vieillards.

« Afin de se procurer les ressources nécessaires à un tel entretien, en même temps que pour être agréables aux personnes qui leur sont recommandées, les bonnes Sœurs prennent volontiers, durant la saison d'été, des pensionnaires.

« Lundi dernier, un journal républicain, parlant d'elles, a terminé son article par ces mots : « Payent-elles patente ? »

« Eh bien ! oui, elles payent patente, et la formule même de leur feuille de contribution va donner une idée de la courtoisie, toute radicale, du percepteur de l'endroit.

« Le nom de M<sup>me</sup> la supérieure du couvent est suivi de ces mots : « Aubergiste ne logeant qu'à pied ou à cheval. »

« Les bonnes Sœurs trouvent parfaitement juste de payer au fisc 522 fr. 54 par an ; mais comment trouvez-vous la rédaction de ladite patente ? »

L'émotion du crime de La Chapelle n'est pas encore calmée que la justice se trouve en face d'un nouveau crime ; et, cette fois, d'un crime mystérieux.

Lundi matin, des marins d'un bateau marchand amarré au quai d'Orsay aperçurent, flottant entre deux eaux, le corps d'une femme. L'un d'eux l'amena contre le bateau à l'aide d'un harpon.

C'était celui d'une jeune femme de dix-huit à vingt ans ; elle avait les pieds et les mains liés à l'aide de cordes, et un mouchoir, qui avait servi de bâillon, pendait autour du cou.

Les marins la déposèrent sur la berge, près du pont de Solférino, où s'était amassée une foule considérable qui avait assisté au repêchage des quais et du pont.

Le mouchoir, qui avait servi de bâillon et qui s'était relâché par l'action de l'eau, est de couleur, sans marque. Les principales

pièces du vêtement sont une robe de laine noire, un jupon blanc et une chemise de toile sans marque.

On n'a trouvé ni argent ni bijoux.

Le commissaire de police du quartier a procédé aussitôt aux constatations d'usage, et a fait transporter le corps à la Morgue, pour y être soumis à l'autopsie.

Ce corps paraît avoir séjourné près de deux mois dans l'eau.

Le littoral américain, près de New-York, vient d'être le théâtre d'une grande joute de natation entre le capitaine yankee Paul Boyton, qui s'est fait connaître dans toute l'Europe par ses prouesses aquatiques, et le capitaine Mathieu Webb, le plus vigoureux nageur de l'Angleterre, et qui, après une tentative infructueuse, a accompli le fait extraordinaire de la traversée du détroit de la Manche entre Douvres et Calais, ou, pour mieux dire, le cap Gris-Nez.

La différence entre les deux concurrents, c'est que le premier se couvre d'un vêtement imperméable et se sert d'un aviron pour manœuvrer, tandis que le second, le capitaine Webb, se frotte seulement tout le corps d'une substance oléagineuse d'huile de porpoise, ne porte qu'un caleçon court de flanelle et ne se sert que de ses bras et de ses jambes pour se mouvoir dans l'eau, ce qui exige un déploiement de force bien plus considérable que l'emploi d'un aviron : l'usage d'un vêtement imperméable contenant plus ou moins d'air, augmente le déplacement d'eau, donne une plus grande facilité de flottaison et conserve la chaleur naturelle du corps en le mettant à l'abri de l'influence du froid. En raison de ces avantages incontestables, le capitaine Boyton, sur le trajet qui devait être de 25 milles, en rendait 5 à son concurrent.

Le capitaine Webb, après avoir accompli 9 milles de parcours, a été pris d'une crampe qui l'a forcé de monter sur le canot à vapeur qui l'accompagnait. Les témoins ont déclaré qu'il ne pouvait continuer. Le capitaine Boyton a gagné le prix de cinq mille dollars en achevant les 25 milles de parcours en dix heures. Le capitaine anglais a demandé sa revanche.

## Variétés.

### UN MARIAGE ARABE

EN ALGÉRIE.

En Algérie, chez les Arabes comme chez les Kabyles, il ne se conclut aucun mariage sans qu'une dot soit apportée, non pas par la fiancée à celui qui l'épouse, mais par ce dernier au père de la jeune fille. Le mari achète positivement sa femme. Aussi le grand nombre des filles dans une famille est-il considéré comme une richesse. Cette dot consiste en une somme d'argent (assez ordinairement cent douros, environ 540 francs), à laquelle s'ajoute quelquefois, selon la fortune du futur époux, le don d'un ou de plusieurs nègres ou négresses. Le père exige, en outre, pour sa fille des présents dont il fixe la nature et la valeur : colliers, bracelets de bras et de pieds, étoffes du Soudan, divers vêtements, avec une quantité déterminée de blé, d'orge, de beurre, d'épices et de parfums.

Quand les deux familles sont tombées d'accord et que le cadî a écrit les conventions, les présents sont apportés par un certain nombre de parentes du fiancé. La jeune fille, sa mère, ses sœurs, ses amies, accueillent leur arrivée par ces cris joyeux et retenissants, *you, you, you*, que les femmes font entendre dans les fêtes, et qu'elles produisent en se frappant précipitamment la bouche avec la main de façon à entre couper la voix. Puis on examine les cadeaux étalés à terre sur des tapis, et quand l'un d'eux excite particulièrement l'admiration de l'assemblée, les cris éclatent de nouveau. Le soir, un double souper réunit les femmes dans une pièce, les hommes dans une autre, tandis que des musiciens, assis à la porte de la maison et entourés par la foule, jouent de la flûte ou du tambourin, et chantent des chansons joyeuses. Après le repas, les femmes sortent et se mettent à danser ; les hommes arrivent à leur tour, se précipitent au milieu des danseuses, et, en signe de réjouissance, augmentent la confusion et le tapage en tirant force coups de fusil.

Le lendemain a lieu la principale cérémonie du mariage. Le jeune homme, vêtu de ses plus beaux habits, paré de ses armes les plus riches, escorté de ses amis, se rend à la maison de son beau-père

pour enlever sa fiancée, car une jeune fille ne doit pas quitter ses parents sans avoir l'air de céder à la force. Une lutte simulée s'engage entre les arrivants et ceux qui jouent le rôle de défenseurs de la famille attaquée ; les deux troupes se mêlent, on se bat corps à corps, on pousse des cris, les coups de fusil retentissent ; enfin la victoire reste aux assaillants, qui se rallient et se groupent sur le seuil de la porte. Alors la jeune fille sort, montée sur un cheval ou sur un mulet richement caparaçonné, conduit par deux serviteurs nègres. Ses amies l'accompagnent.

En ce moment, quelques paroles solennelles sont prononcées par le marié et par la mère de la fiancée.

« O maîtresse de la maison, dit le premier, que Dieu me bénisse avec toi ! »

La mère s'avance aussitôt et s'adresse à sa fille en ces termes :

« Vous allez quitter ceux dont vous êtes sortie ; vous allez vous éloigner du nid qui vous a si longtemps abritée, d'où vous vous êtes élançée pour apprendre à marcher ; cela pour vous rendre chez un homme que vous ne connaissez pas, à la société duquel vous n'êtes pas habituée.

« Je vous conseille d'être pour lui une servante, si vous voulez qu'il soit pour vous un serviteur.

« Contentez-vous de peu. Veillez constamment sur ce que ses yeux pourraient voir, et que ses yeux ne voient jamais d'actions mauvaises.

« Veillez à sa nourriture, veillez à son sommeil : la faim cause l'emportement, l'insomnie inspire la mauvaise humeur.

« Ayez soin de ses biens ; traitez avec bonté ses parents et ses esclaves. Soyez muette pour ses secrets.

« Lorsqu'il sera joyeux, ne vous montrez pas chagrine.

« Lorsqu'il sera chagrin, ne vous montrez pas joyeuse. Dieu vous bénira ! »

« Dieu vous bénisse ! Dieu vous bénisse ! » s'écrie la foule assemblée, vieillards, femmes, enfants, en agitant en l'air des mouchoirs, au milieu des détonations de la poudre. Puis tout le cortège se met tumultueusement en marche vers la demeure du marié ; les deux époux y entrent seuls.

La foule, restée dans la rue, s'assied sur le sol ; elle attend le festin qui va lui être servi. Bientôt on voit apparaître des serveurs chargés de différents mets, le kouskoussou, des moutons entiers rôtis, des dattes, du lait frais et du lait aigre, qu'ils déposent à terre, sur des nattes en palmier, devant les convives. Quelquefois plusieurs centaines de personnes prennent part à ce banquet en plein air. Quand il est terminé, tous les assistants sont admis dans la maison ; ils s'y précipitent pour voir et complimenter la mariée. Celle-ci est assise sur un tapis, la figure découverte, parée de tous ses bijoux ; ses cheveux, qui en toute autre circonstance doivent rester cachés, flottent sur ses épaules.

Ces réjouissances, ces réceptions, durent jusqu'à sept jours. M. le général Daumas, à qui nous avons emprunté ces détails, fait observer que tous les mariages ne se célèbrent pas d'une manière aussi brillante, mais que le même cérémonial, consacré par l'usage, s'observe dans les plus modestes.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Cham (comte Amédée de Noé). — Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — *Tête-à-tête scientifique*, tableau de M. H. Marks. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le vieux pont de Londres, par H. V. — *Hélène Vaillant*, par Jules Sandeau (suite). — Les chasseurs de phoques dans les mers polaires, par B. Gaspard. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Cham (comte Amédée de Noé), décédé le 6 septembre. — Le baron Taylor, membre de l'Institut, décédé le 6 septembre. — Port-Vendres : débarquement des amnésés amenés par le transport *Le Var*, Paris : arrivée des amnésés à la gare du chemin de fer d'Orléans. — Salon de 1879 : *Les Parcs aux huîtres à La Houle (Cancale)*, tableau de M. H. Scott. — *Tête-à-tête scientifique*, tableau de M. H. Marks. — La guerre dans le Zoulouland : messagers de chefs indigènes portant des présents au quartier général anglais. — Le vieux pont de Londres. — Les chasseurs de phoques dans les mers polaires. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements). 4 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

